

La COI réaffirme son engagement pour la préservation de l'environnement marin et côtier à la COP12 de la Convention de Nairobi

Dar es Salaam, le 6 octobre 2026 - La 12^{ème} Conférence des Parties (COP12) à la Convention de Nairobi se tient du 6 au 9 octobre au Julius Nyerere International Convention Centre, en Tanzanie. Placée sous le thème « *Vers une économie bleue durable dans la région de l'océan Indien occidental pour les populations et la nature : un parcours de 40 ans* », elle célèbre les quarante ans de ce traité régional dédié à la protection des écosystèmes marins et côtiers. Plus de 500 délégués y participent. La Commission de l'océan Indien (COI), partenaire privilégié de la Convention de Nairobi, y est représentée par une délégation conduite par son Secrétaire général, le Dr Ibrahim Norbert Richard.

Un partenaire clé de la Convention de Nairobi

Adoptée en 1985 sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et entrée en vigueur en 1996, la Convention de Nairobi réunit dix États parties, dont les cinq États membres de la COI. Depuis trente ans, la COI en est un partenaire clé et les deux secrétariats entretiennent une relation de travail solide. Cette relation s'est traduite dans de nombreux projets de la COI, dont les projets en cours RECOS, ExpLOI et Safe Seas Africa.

Pour Dr Ibrahim Norbert Richard : « *La COP12 est un moment de bilan et d'ambition pour l'océan Indien occidental à l'heure où la Convention de Nairobi célèbre ses 40 ans. Depuis trente ans, la COI travaille aux côtés du Secrétariat de la Convention, et cette relation institutionnelle de confiance se nourrit aujourd'hui des activités de nos projets RECOS, ExpLOI et Safe Seas Africa. À Dar es Salaam, nous appellerons à la ratification et la mise en œuvre du protocole GIZC, à l'adoption de la stratégie régionale sur les plastiques et à celle du plan régional de contingence. La préservation de l'océan, la résilience face au changement climatique et le financement de l'économie bleue s'inscrivent dans les actions de la COI et se matérialisent à travers ses partenariats et ses projets. Nos États insulaires sont d'abord des États océaniques. La COI vient donc partager cette expérience insulaire et océanique, mettre en valeur ses actions et ses partenaires, et surtout écouter les voix du terrain et des scientifiques pour orienter nos initiatives et amplifier nos impacts collectifs. La Convention constitue un cadre d'engagement et de gouvernance partagée, la COI continuera, quant à elle, de jouer un rôle de mobilisation politique, de plaidoyer diplomatique et de mise en œuvre opérationnelle des engagements pris à la Convention de Nairobi.* »

Trois priorités appuyées par la COI

L'ordre du jour de la COP12 comprend trois sujets prioritaires, chacun bénéficiant de l'expertise d'un projet de la COI.

- Le protocole régional sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), à l'heure de sa ratification et de sa mise en œuvre, soutenu par le projet RECOS, cofinancé par l'AFD et le FFEM.
- La stratégie régionale sur la pollution plastique et les produits chimiques associés, soutenue par le projet ExpLOI, cofinancé par l'AFD et le FFEM.
- Le plan régional de contingence, soutenu par le projet Safe Seas Africa, financé par l'Union européenne.

Une présence active au programme de la conférence

Le 7 octobre, la COI organise deux événements parallèles. Le premier, à l'initiative du projet RECOS, porte sur les solutions insulaires face au changement climatique et sur le lien océan-climat dans la perspective de la GIZC (« From Nexus to Action »). Le second, porté par le projet ExPLOI avec le Secrétariat de la Convention de Nairobi et le projet GEF-ISLANDS du PNUD, traite de l'alignement des échelons de gouvernance au service d'une économie circulaire des plastiques.

La COI contribue en outre à d'autres sessions, comme co-organisatrice ou panéliste, sur la finance bleue, les écosystèmes marins et les pêches. Le Secrétaire général interviendra notamment le 7 octobre à l'événement consacré au Blue Finance Hub, plateforme régionale en cours de création à Maurice pour mobiliser l'investissement en faveur de l'économie bleue. Il participera le 8 octobre à la table ronde ministérielle sur la coopération régionale pour la gestion des ressources partagées ainsi qu'à la session plénière de haut niveau.

La participation de la COI à la COP12 s'inscrit dans le cadre du programme COI Horizon 2030 cofinancé par l'AFD et l'Union européenne ainsi que dans les activités des projets RECOS, ExPLOI et SSA.

Retrouvez le programme de la COP12 sur son site officiel : [COP 12 - Twelfth Conference of Parties | Nairobi Convention](#)